

Il y a 50 ans : André Berthier dans les tourmentes de l'année 1966

Jean MICHEL

Les années 1964 et 1965 avaient vu André Berthier bénéficier, non sans quelque difficulté, de deux autorisations de fouille dans le secteur de Syam. Les résultats de ces premières investigations avaient semblé intéressants bien que le directeur de la Circonscription Archéologique de Franche-Comté, Lucien Lerat, ait jugé bon de les contester après avoir diligemment une surprenante expertise auprès du géologue Nicolas Théobald (J-2015-03504). Ayant sollicité une nouvelle autorisation de fouille pour 1966, Berthier va voir sa demande rejetée suite à l'opposition du milieu universitaire animé par le doyen Lerat. Face à cette impasse, Berthier et ses proches vont tenter de réagir, d'une part en tentant de convaincre le maître Jérôme Carcopino de la justesse de leur initiative, d'autre part en multipliant les démarches d'explication sur le terrain et en lançant une contre-offensive médiatique non sans quelques effets inattendus.

La demande d'autorisation de fouille pour 1966 et son rejet par le CSRA

La demande d'autorisation de fouille

C'est tout naturellement que Berthier se préparait fin 1965 à demander une nouvelle autorisation pour 1966. La fouille prévue à Syam (Grange d'Aufferin et les Taillets) se ferait sous la conduite de Berthier, sur une durée de 3 semaines en septembre 1966 (L-1966-01852). Dans l'avant-propos au projet de rapport sur les travaux de 1964-1965, rédigé dans la perspective d'une demande d'autorisation de fouille pour 1966, Berthier rappelle l'hypothèse d'une possible "grande bataille de l'antiquité" sur un vaste site entre Syam et Les Planches-en-Montagne et indique que les travaux ont porté sur les grandes terrasses au sud de la plaine de Syam et à la Grange d'Aufferin. Dans sa conclusion, Berthier évoque trois énigmes :

- 1) rôle de la plate-forme ou redoute en plaine de Syam ;
- 2) destination du grand mur en pierres sèches à la Grange d'Aufferin ;
- 3) signification du tumulus de la Grange d'Aufferin.

Ceci l'amène à solliciter une nouvelle autorisation de fouille et une nouvelle subvention pour une 3ème campagne de fouille en 1966.

Dès novembre 1965, Berthier sollicite le curé Capelli de Syam pour obtenir les accords des propriétaires concernés et lui demande tout particulièrement d'intervenir auprès d'un propriétaire et de son fermier récalcitrant pour obtenir leur accord pour la fouille du *castellum* près de la route en plaine de Syam (C-1965-01825).

Le 8 janvier 1966, son amie Elisabeth Houriez indique à Berthier qu'elle transmet la demande d'autorisation de fouille à Chabert, chef du Bureau des Fouilles au ministère (C-1966-01870). Elle évoque à l'occasion le remue-ménage créé au sein du ministère suite à la démission de Lerat (voir : J-2015-03504). Le directeur des Archives de France, André Chamson, transmettra au ministre une note en 3 points sur cette affaire :

- un topo sur Berthier ;
- un résumé de la thèse sur Alésia et sur les fouilles de 64-65, "campagnes qui n'ont pas coûté cher et travaux qui ont été menés sans publicité fracassante" ;
- une conclusion insistant pour que les fouilles soient autorisées.

Houriez informe Berthier le 19 janvier que Chabert pourrait mentionner une subvention globale de 3 000 francs en lien avec l'autorisation de fouille pour 1966, mais elle insiste sur le fait qu'il y a beaucoup de tirage au sein du ministère au

sujet de l'affaire. Chabert aurait fait accepter le principe d'un examen sur le terrain des résultats des travaux Berthier vers Pâques 66, une commission d'experts pouvant être désignée à cette fin par le Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique (CSRA) dans sa réunion de fin février (C-1966-01868).

De son côté, Jean Pernot (ami de Berthier) adresse le 26 janvier un courrier à Berthier suite à un télégramme de celui-ci (C-1966-01864). Il lui indique que le projet d'article de Jean-Marie Dunoyer à paraître dans *le Monde* ne paraîtra pas avant la réunion de la Commission Supérieure des Fouilles (CSRA) pour éviter de braquer les membres de l'institution et risquer le rejet de la demande d'autorisation.

Le 16 février 1966, un autre ami, Louis-Philippe May (ministère des Affaires culturelles), informe Berthier que Lerat a bien donné sa démission mais a été sévèrement remis à sa place (C-1966-01859). Il précise que Chabert soutient la thèse Berthier et que Pierre Quoniam, inspecteur général des Musées de France, soutiendra le dossier Berthier devant le CSRA. Dans sa réponse du 23 février, Berthier revient sur l'attitude étrange de Lerat et espère que les autorisations et financements seront accordés.

Dans la lettre du 25 février (C-1966-01866), Berthier fait part à Pernot de ces nouvelles transmises par son ami Louis-Philippe May. Mais le 23 mars, il s'étonne auprès de lui de ne toujours pas avoir reçu de réponse (à noter que Berthier est à Constantine, que la communication avec Paris reste difficile et que la réunion du CSRA a bien eu lieu le 1er mars mais Berthier n'est pas encore informé de la décision).

Le rejet de la demande d'autorisation et de subvention

Le 21 mars, Louis-Philippe May informe Berthier que le CSRA n'a pas été favorable aux demandes de Berthier en raison notamment des votes négatifs des universitaires et de la faible défense du dossier par Quoniam (C-1966-01859).

Le 30 mars, Elisabeth Houriez informe à son tour Berthier que la Commission Supérieure des Fouilles du CSRA, réunie le 1er mars, n'a pas été convaincue par les arguments en faveur de la poursuite des fouilles à Syam ("le rapporteur Quoniam ne l'était pas non plus"), la commission s'en tenant aux vagues conclusions du géologue Théobald de fin 65 (C-1966-01869). Le CSRA aurait indiqué clairement que Berthier se trompe sur cette affaire comme il s'était trompé sur Cirta. Chabert (chef du Bureau des Fouilles) écrira à Berthier pour lui notifier la décision officielle et va lui suggérer d'écrire au ministre pour demander la réunion d'une commission scientifique (proposition toutefois rejetée en séance du CSRA par Autin, directeur de l'Administration générale et président du CSRA). Houriez va informer le directeur Chamson de ces mauvaises nouvelles. Elle revient enfin sur la démission de

Lerat à laquelle il a renoncé (le rejet de la demande de Berthier ayant été obtenu...) et le fait largement savoir.

Le 6 avril, Berthier fait état à Pernot de la réponse négative de la Commission (C-1966-01866). Il redit que les universitaires ont fait bloc contre l'attribution de crédits pour les fouilles de Syam et précise que la décision a été prise "pour couper court" (expression de Carcopino lui-même).

Le 23 avril, May répond à une lettre du 7 avril de Berthier (C-1966-01859) expliquant que la priorité des membres du CSRA est de commémorer le centième anniversaire des fouilles d'Alise qui, à leurs yeux, est plus que jamais l'Alésia de César. May suggère à Berthier de constituer un dossier en vue du classement au titre des Monuments Historiques des vestiges jurassiens découverts.

Après le refus de fouille : que faire ?

Suite à la décision de la Commission Supérieure des Fouilles d'arrêter ses travaux, Berthier va essayer de mobiliser Carcopino et lui adresser, le 22 avril 1966, un mémoire (*Scepticisme devant Alise*) pour que celui-ci soit mieux informé sur son questionnement (L-1966-00124). De son côté, dans sa lettre du 3 mai 1966 (C-1966-01867), Maurice Sergent tente de faire le point avec André Berthier suite à la décision du CSRA de refuser l'aide financière pour les fouilles à Syam en 1966. Il dit clairement à Berthier que ce dernier a trop cherché à faire la démonstration des qualités du nouveau site et n'a peut-être pas assez vendu les défauts du site officiel. Pour Sergent, ce que critiquent les contestataires c'est moins le nouvel emplacement d'Alésia que l'utilité d'en rechercher un autre.

Les échanges et les débats continuent avec les défenseurs d'Alise

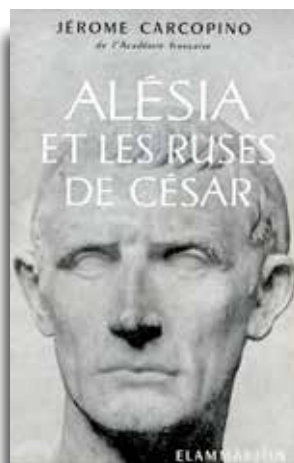
Le 22 janvier 1966, Joël Le Gall (directeur des fouilles à Alise) transmet au général Henry Martin la transcription d'un article des *Dépêches* du 15 décembre 1965 relatifs aux nouveaux vestiges de fossés découverts à Alise-Sainte-Reine. André Berthier ayant reçu copie de cet échange, écrit le 28 janvier au général (C-1966-01862), précisant qu'aucune trouvaille d'objets relatifs à la bataille d'Alésia n'a été faite (étonnant contraste avec les fouilles de Napoléon III) et les fossés découverts auraient été creusés pour irriguer la plaine des Laumes selon un ingénieur général des Ponts & Chaussées.

Le 25 février (C-1966-01866), Berthier évoque avec Jean Pernot le travail réalisé avec le général Blanc pour réagir à un document du colonel Jacquet-Francillon, ce qui se concrétise par un texte adressé au colonel (L-1966-00059). Dans sa *Contribution aux études sur la querelle d'Alésia*, le colonel Jacquet-Francillon s'était livré à une étude des textes de César et avait résumé ses réflexions sous la forme d'un tableau dans lequel il attribuait plus ou moins de croix au site d'Alise-Sainte-Reine ou à celui de Cornu. Dans sa réponse, Berthier prend le contre-pied des arguments du colonel en faveur du site d'Alise. Il donne sa faveur à un site situé en Séquanie plutôt que sur le territoire éduen. Le texte du colonel pose problème car, pour Berthier, ce dernier raisonne à partir :

- de positions de principe mais non démontrées sur le plan géographique ;
- de la localisation et de la dépendance supposées des Mandubiens par rapport aux Lingons, amis des Romains ;
- du texte de César, tronqué au chapitre XC.

La nécessaire explication avec le maître

Jérôme Carcopino



Dès ses investigations de 1964 et 1965, André Berthier s'est interrogé sur la façon d'en informer l'académicien Jérôme Carcopino, son maître, sachant que ce dernier venait de publier son ouvrage *Alésia et les ruses de César*, plaidoyer en faveur de la thèse ali-sienne mais ouvrage très critiqué.

Le 19 janvier 1966 (C-1966-01868), Elisabeth Houriez informant Berthier des tensions au sein du ministère des Affaires culturelles, demande

des nouvelles à son ami sur l'action de communication menée auprès de Carcopino ainsi que les contacts pris avec plusieurs membres du CSRA (May et Hierche).

Berthier ayant contribué activement aux *Mélanges* offerts à Jérôme Carcopino, ce dernier le remercie dans sa lettre du 26 mars 1966 (C-1966-01860) en soulignant à plusieurs reprises son grand âge (85 ans). Il se demande pourquoi Berthier s'obstine à vouloir localiser Alésia à Syam ("pure folie") au risque de voir sa réputation scientifique être dégradée.



Jérôme Carcopino

Pourquoi vouloir transférer en Gaule des recherches que vous poursuivez si heureusement -et si courageusement- en Afrique ? Je crains de vous avoir fait de la peine en me prononçant contre votre intention de transférer à Syam une Alésia que de récentes découvertes démontrent après tant d'autres, avoir été à Alise ? C'est, je vous l'assure, une pure folie; et j'ai fait valoir à M. Chamson qui a pour vous autant d'estime ^{et} d'amitié que moi-même, qu'en coupant court à vos projets, c'est votre réputation scientifique que l'on préserverait.

Il ajoute avoir fait valoir ce point de vue auprès d'André Chamson, directeur général des Archives et patron de Berthier, en demandant même à celui-ci de couper court aux projets de Berthier.

Un mois plus tard, le 22 avril, (alors qu'il sait la décision négative du CSRA sur la poursuite de ses fouilles), Berthier répond à son maître que ses recherches sur la localisation d'Alésia sont aujourd'hui le fait d'une équipe composée d'hommes sages et d'expérience. Il revient sur *Les ruses de César* pour déplorer qu'en dépit de la grande érudition du maître, la démonstration donnée n'est pas convaincante, qu'on y fait l'impasse sur les Séquanes et qu'on rabaisse au plus bas niveau les capacités militaires de Vercingétorix. Berthier, ayant pointé la décision de la Commission Supérieure des Fouilles d'arrêter ses travaux sur Syam, adresse à Carcopino un mé-

moire : *Scepticisme devant Alise*, pour que celui-ci soit mieux informé des raisons qui l'ont amené à se lancer dans cette aventure.

Le 28 avril (C-1966-01871), Berthier communique copie à Elisabeth Houriez des lettres envoyées à Carcopino et à May ainsi que du mémoire transmis à l'académicien. Il considère ce mémoire comme une "contre-offensive" dans le conflit qui l'oppose aux défenseurs d'Alise.

Houriez en accuse réception le 28 avril et le transmet à André Chamson. Elle évoque dans sa réponse la décision des tenants d'Alise de célébrer en grande pompe le centenaire des fouilles de Napoléon III, ce qui, dans ce contexte, fait de Berthier "un fâcheux pour ces messieurs".

Dans ce mémoire, *Scepticisme devant Alise*, (L-1966-00124), Berthier fait d'abord un long rappel historique sur l'évolution du rapprochement Alise/Alésia suite aux affirmations hasardeuses du moine poète Héric : le culte voué à sainte Reine, enraciné dans une tradition locale, a bien davantage marqué le mont Auxois que son identification avec l'Alésia de César. Les fouilles ordonnées par Napoléon III ayant entraîné la proclamation du dogme Alise/Alésia, Berthier a jugé nécessaire d'examiner minutieusement l'organisation des chantiers impériaux et l'ensemble des découvertes, ce qui l'a conduit à mettre en avant plusieurs points faibles du site officiel :

- superficie de l'*oppidum* insuffisante pour contenir la population locale, l'armée gauloise, les animaux ;
- périmètres de la contrevallation et circonvallation ne correspondant pas aux mesures indiquées par César ;
- faible occupation des monts entourant Alise par des postes pauvrement défendus, manque d'examen par des officiers d'État-Major du système fortifié dans son ensemble ;
- des fossés, non situés aux bons emplacements avec des inégalités dans leurs profondeurs, et qui aurait dû faire l'objet d'un examen par des professionnels de l'hydraulique et des Ponts & Chaussées ;
- maigre inventaire du mobilier archéologique lors des premières fouilles et trouvailles subitement abondantes sous la direction de Stoffel.

L'entente cordiale avec les défenseurs de la thèse salinoise

Au cours de l'année 1965, après la publication de plusieurs articles dans la presse régionale sur Alésia-Salins (notamment dans *France-Jura*), les défenseurs de la thèse salinoise (Pierre Jeandot et le Comte Christian de Mérona) s'étaient rapidement et activement manifestés auprès d'André Berthier dans la perspective de créer un front commun pour défendre l'idée d'une localisation jurassienne d'Alésia (J-2015-03504). Berthier reste méfiant sans pour autant fermer la porte aux échanges. Le 5 janvier 1966, il indique à Elisabeth Houriez avoir rencontré le président Edgar Faure en Tunisie : celui-ci considère que c'est l'insistance salinoise du comte de Mérona qui a fait "déborder le vase érudit de monsieur Lerat" (C-1966-01870). Le Conseil Général n'ayant pas voulu favoriser un seul chercheur (en l'occurrence

Berthier), il a aussi subventionné de Mérona ("que Lerat ne peut pas voir en peinture...").

Le 12 janvier, André Berthier précise à Pierre Jeandot qu'il est bien au courant de ses travaux sur Salins, qu'il les apprécie et lui confirme qu'il n'y a aucune raison que les deux camps se querellent (C-1966-01857). Il propose même à Jeandot une rencontre afin d'établir un "pacte" (mention est faite au passage du cas Lerat : "non pas un authentique savant mais un croyant fanatique"). Un peu plus tard, le 5 mai, de Mérona informe Berthier, que Lerat a fait annuler la Commission d'enquête qui devait examiner les thèses anti-alisiennes et qu'il a aussi fait supprimer la subvention gouvernementale pour Berthier (C-1966-01857). Une subvention de 2 000 francs étant prévue pour des fouilles à Salins mais personne n'ayant la qualité pour les diriger, de Mérona propose à Berthier de prendre la responsabilité de ces fouilles en parallèle à celles sur Syam. En réponse, le 18 mai, Berthier évoque le fait qu'un groupe d'universitaires du CSRA souhaiterait une commémoration solennelle du centenaire des fouilles d'Alise, ce qui expliquerait l'annulation de la commission d'enquête sur des recherches faites dans le Jura.

En novembre, Pierre Jeandot adresse un courrier à Pierre Gérard, maire de Chaux-des-Crotenay manifestant nettement son soutien à la thèse d'André Berthier qui surclasse selon lui, et en de nombreux points, la thèse officielle (C-1966-01858). Il souhaite attirer l'attention du maire sur le scandale que constituerait le refus d'autorisation de fouille sur Chaux-des-Crotenay. Jeandot indique avoir passé une vingtaine de jours sur le terrain à Chaux et à ses alentours et avoir observé, le 12 avril, un camp antique au nord de la Saine avec des retranchements et des hauteurs protectrices. Quarante tombes tumulaires y ont été identifiées de même qu'une soixantaine de tessons de céramique rouge. Le camp est dominé par deux esplanades successives ; des ruines carrées sont présentes au sommet de l'esplanade la plus élevée visible depuis Cornu. Lettre exceptionnelle témoignant de l'attitude ouverte de Pierre Jeandot et de son soutien paradoxal à Berthier.

Début décembre, Jeandot ayant eu connaissance des articles de presse diffusés en novembre 1966 sur les investigations de Berthier (voir plus loin *dépêche AFP*), il écrit à ce dernier pour savoir comment il doit désormais réagir aux attaques des "alisiens" et comment il doit défendre la thèse Berthier.



**André Berthier et André Socié
Visite du 20 septembre**

Il fait par ailleurs part de ses dernières découvertes sous la Côte Poire (mur de pierre sèche, tumulus-nécropole funéraire) ainsi qu'au nord d'Entre-deux-Monts (blocs énormes) et à la ferme du Châlet (ramassage de poterie rouge). Dans sa réponse du 8 décembre, Berthier donne des explications sur la regrettable affaire de la dépêche AFP non-contrôlée et de la multiplication d'articles de presse en novembre (voir plus bas) ; il l'informe que ses amis de Paris ont donné le feu vert pour la publication d'un article à paraître dans *Le Monde* (article de Dunoyer). Pierre Jeandot semble manifestement très tiraillé

entre ses amis salinois, ses agresseurs alisiens (dont Lerat) et son empathie pour la thèse Berthier.

L'action pédagogique de Berthier dans le Jura en septembre 1966

N'ayant pas été autorisé à mener des fouilles, André Berthier va profiter de son séjour dans le Jura du 12 au 25 septembre pour mettre en œuvre un programme d'actions de communication et de pédagogie.

Le 7 juillet 1966 (C-1966-01853) il informe le maire et conseiller général de Champagnole, André Socié, de son séjour dans le Jura en septembre 1966 et propose de le rencontrer pour faire le point sur ses travaux. La rencontre avec Socié a lieu le 13 septembre ; elle est prolongée par une réunion le 20 septembre avec une vingtaine d'érudits locaux sur le terrain. *Le Progrès* du 16 septembre (J-1966-01844) en rend compte, précisant que Berthier et le général Blanc ont présenté officiellement les premiers résultats de leurs investigations (commencées en 1964 et 1965, avec notamment le concours de l'Armée). Berthier a expliqué sa méthode du portrait-robot et sa découverte du site de Syam - Chaux-des-Crotenay comme probable Alésia. Les visiteurs ont pu se faire expliquer les fouilles réalisées en 64-65 notamment celles du fossé de la plaine de Syam. André Berthier attire toutefois l'attention des personnes intéressées de ne pas entreprendre de fouilles sans autorisation (L-1966-00948).

Quelques jours plus tard, le 20 septembre, une importante conférence publique est donnée par André Berthier à la maison des jeunes et de la culture de Champagnole (J-1966-01846).

Le Progrès du 22 septembre en rend compte sommairement, indiquant qu'une centaine de personnes dont de nombreuses personnalités locales y ont pris part. Le maire André Socié, a introduit le conférencier, suggérant que des volontaires aillent renforcer l'équipe du professeur Berthier pour les fouilles. Un article des *Dépêches* en date du 23 septembre 1966 (J-1966-01845) évoque également la conférence de Champagnole ("Le triangle Champagnole, Chaux-des-Crotenay, Les Planches fut-il le lieu de la bataille d'Alésia ?").

Après avoir présenté ses travaux en Algérie, Berthier a exposé son travail sur Alésia commencé en 1961 et présenté son portrait-robot établi à partir du texte de la *Guerre des Gaules*. Il indique aussi qu'après plusieurs études stratégiques avec le général Blanc et plusieurs études de photographie aérienne, l'équipe a pu confirmer l'hypothèse que la bataille d'Alésia a bien eu lieu à proximité de Champagnole.



André Socié et André Berthier

Des sondages faits en 1965 ont mis en évidence des fossés alors qu'étaient aussi identifiés des murs, des talus, des plates-formes... Pour Berthier cette découverte réhabilite Vercingétorix comme grand général face à César.

Berthier animera le 24 septembre une autre visite de terrain, recommandant à chacun de ne pas faire de fouilles sans autorisation. À noter qu'un des participants à ces rencontres de septembre était correspondant de l'AFP.

L'étrange et délicate affaire de la dépêche AFP de la mi-novembre 66

En novembre 1966, une dépêche de presse AFP est diffusée par l'agence d'Alger suite à un entretien avec André Berthier (J-1966-01255). Évoquant maladroitement les travaux de Berthier sur Alésia-Syam, elle sera reprise par de nombreux quotidiens nationaux, *Le Figaro* notamment, et régionaux ainsi que par la radio dans la seconde quinzaine de novembre et suscitera de vives réactions de la part des autorités de l'archéologie. Sur la base du titre "Selon l'archiviste de Constantine, Alésia était à Syam (Jura)", les articles des journaux mentionnent la découverte faite par l'archiviste-archéologue de Constantine d'un site plausible d'Alésia à Syam - Chaux-des-Crotenay dans le Jura.

Ils mettent en avant la rigoureuse méthode du portrait-robot et la découverte de vestiges sur le terrain qui donnent de la



crédibilité à la démarche de l'inventeur. Les articles pointent enfin les oppositions des archéologues défendant la thèse officielle. Les archives d'André Berthier comportent des copies d'une dizaine de ces articles parus à partir du 12 novembre dans différents journaux : *Le Républicain Lorrain*, *Le Progrès de Lyon*, *Le Figaro*, *L'aurore*, *La Croix*, *Le Méridional*, *Le Havre*, *Le Populaire du Centre*, *La Nouvelle République du Centre-Ouest*... Très vite et un peu partout, c'est l'émotion.

L'impact immédiat sur les auditeurs et lecteurs

Le 11 novembre (C-1966-01879), Maurice Sergent informe Berthier qu'un membre de sa famille vient d'entendre à la radio que "le Professeur Berthier, archiviste à Constantine, faisait des recherches sur la localisation d'Alésia à Syam dans le Jura". Il mentionne à l'occasion le timbre à l'effigie de Vercingétorix (Decaris-1966) qui laisse entrevoir une montagne en arrière-plan n'ayant rien à voir avec les paysages de la Côte d'Or.



Après la diffusion de la dépêche de l'AFP, Berthier reçoit des lettres de diverses personnes (proches ou non) lui soumettant leurs propres idées ou suggestions. (C-1966-01880)

“Puis-je reprendre l'information dans la revue *Marseille* pour allécher les lecteurs ?” ; “Du nouveau à Syam, qu'en est-il au juste ?” ; “Avez-vous regardé le site d'Ornans ?” ; “Pas encore convaincu, mais ne demande qu'à l'être” ; “Pour votre information ... un fait local, découverte après la guerre de vestiges à Musièges” ; etc.

Même le frère aîné de Berthier (Paul) réagit : “Bientôt le triomphe de la nouvelle Alésia ?”.

Du côté des alisiens et des officiels, la réaction ne se fait pas attendre. Ainsi, le 17 novembre, le préfet du Territoire de Belfort, René Yves Débia, alerte Raymond Schmittlein, ancien ministre, vice-président de l'Assemblée Nationale (et surtout auteur d'un *Avec César en Gaule* qui défend la thèse officielle alisienne) de la publication d'articles dans la presse relatant la “découverte d'André Berthier” (C-1966-02580).

Les réactions irritées du côté des Archives de France

Le 17 novembre, après avoir découvert le petit article paru dans *Le Figaro* du 16 novembre, Elisabeth Houriez fait part à Berthier de son irritation face à un article mal fait, dont les maladresses vont engendrer une réaction violente du CSRA, notamment sur ce qui est dit sur les fouilles de 64-65 (C-1966-01877). Pour Houriez, l'article du *Figaro* (en fait de la dépêche AFP) place objectivement Berthier dans une “position délictueuse”. Elle revient à la charge le 19 novembre suggérant l'idée que le directeur des Archives, adresse une lettre au ministre pour rétablir la vérité. Le directeur Chamson juge cette campagne de presse inopportune et considère qu'il faut éviter toute relance de l'affaire dans la presse. Houriez recommande donc à Berthier de faire un rapport au ministre en faisant amende honorable (L-1966-01873). Plus tard, elle se demande si, malgré tout, il n'est pas temps maintenant de faire paraître l'article de Dunoyer dans *Le Monde* (C-1966-01877). Le 21 novembre, Berthier lui répond en expliquant la genèse de l'affaire : le journaliste de l'agence d'Alger de l'AFP présent à Champagnole en septembre, a pris seul l'initiative de cette dépêche maladroite. Berthier (comme ses amis) pense qu'il est temps maintenant de faire sortir l'article de Dunoyer (C-1966-01877).

L'amende honorable de Berthier et les justifications données

Berthier adresse donc le 21 novembre une lettre formelle à son patron pour lui expliquer l'affaire (C-1966-01876) et s'excuser auprès de lui. Dans la lettre manuscrite accompagnant l'officielle, Berthier se dit contrarié et même affligé par l'initiative prise à son insu par un journaliste de l'agence AFP d'Alger ; le journaliste de l'agence ayant des attaches avec Champagnole a cru plaisant d'unir l'Algérie et le Jura à travers la thèse imaginée par Berthier à Constantine quitte à accumuler erreurs et maladresses. Dans la lettre officielle, Berthier redit sa contrariété et adresse à Chamson un compte rendu de son activité lors de son séjour dans le Jura entre le 11 et le 25 septembre. Il évoque les contacts qu'il a alors eus, ayant bien précisé à ses interlocuteurs qu'il n'était là qu'en touriste puisqu'interdit de fouilles. Il évoque la visite proposée sur le terrain le 15 septembre et la conférence à Champagnole le 20 septembre. Aux jeunes champagnolais, il a proposé un atelier de reconnaissance de terrain et de levé de plan, mais pas de fouille. Lors de ces deux événements, un des partici-

pants en vacances à Champagnole s'est annoncé comme correspondant de l'AFP à Alger : c'est lui qui a dû être l'auteur de la dépêche de presse. Le texte publié dans *Le Figaro* laissait entendre que Berthier avait poursuivi ses travaux en 1966 et avait alors exhumé des murailles, ce qui aurait été problématique du fait de l'interdiction de fouiller : Berthier explique que si ce mur existe bien et a fait l'objet du rapport de la campagne 1965, il n'est en aucune façon le résultat d'investigations de l'été 1966. Il termine sa lettre en réclamant “plus de liberté, qui est le droit de ceux qui travaillent à éclaircir les énigmes de l'histoire, où la notion de dogme est bannie”. Le 30 novembre, Houriez accuse réception de la lettre de justification du 21 novembre de Berthier à Chamson et en met copie à Chabert au ministère (avant la réunion du CSRA du 13 décembre). Elle précise que Lerat a demandé explicitement au préfet du Jura de s'assurer qu'aucune fouille n'était effectuée (C-1966-01876).

La contre-offensive

Jean Pernot écrit à Berthier le 18 novembre (C-1966-01878) pour évoquer le contact avec Jean-Marie Dunoyer (*Le Monde*) qui propose d'accélérer la sortie de son article sur la thèse et la découverte Berthier. Après prise de contact avec les amis de Berthier, Pernot suggère par ailleurs une mise au point dans *Le Figaro* en même temps que se dégage un accord sur l'article de Dunoyer.

La publication de l'article de Jean-Marie Dunoyer dans “Le Monde”

Un article de fond en préparation dès la fin de 1965

Le journaliste du journal *Le Monde*, Jean-Marie Dunoyer, avait été sollicité dès 1965 par l'équipe Berthier pour un possible article sur la thèse Chaux-des-Crotenay. Fin 65, Dunoyer avait demandé à Jean Pernot des matériaux complémentaires. Berthier indique dans sa réponse de début 1966 qu'il peut communiquer un certain nombre de nouveaux éléments permettant d'ajuster l'article : combat préliminaire de cavalerie, circonstances de la bataille d'Alésia... (C-1966-01824). Pernot informe Berthier le 17 janvier que l'article de Dunoyer est maintenant composé et que Sergent et lui attendent la décision de Berthier pour donner le feu vert pour la parution (C-1966-01864).

La mise en sommeil de l'article dans l'attente de l'autorisation de fouille

Elisabeth Houriez revient auprès de Berthier, le 19 janvier, sur une discussion téléphonique avec Jean Pernot au sujet de l'article *du Monde* de Dunoyer et du report de sa date de parution ; elle rappelle que le directeur Chamson avait indiqué au ministre que l'action menée sur Syam le serait sans publicité fracassante alors qu'une nouvelle demande d'autorisation de fouille vient d'être déposée (C-1966-01868).

Le 29 janvier, suite à un échange téléphonique avec Elisabeth Houriez, Pernot informe Berthier que la Direction des Archives juge effectivement inopportune la parution de l'article qui risque de déclencher une vive polémique alors même que se manifeste une forte opposition à la poursuite des fouilles à Syam (C-1966-01864). Le rapport sur les fouilles de 1964-65 a été transmis par le directeur Chamson au ministre en évoquant le “caractère discret des travaux”.

Pernot a donc prévenu Dunoyer de différer la parution de l'article.

Il évoque à la fin de sa lettre le cas Lerat ("un nuisible") et une causerie de Carcopino à la radio dans laquelle l'académicien dresse un bilan des travaux d'Alise mettant, selon lui, un point final à la controverse sur Alésia (sic). Nouvelle lettre de Pernot à Berthier, le 26 janvier : après entretien avec Dunoyer, l'article ne paraîtra pas avant la réunion de la Commission Supérieure des Fouilles (CSRA) de fin février - début mars.

Dunoyer profitera de ce contre-temps pour apporter de profondes modifications à son article. Pernot mentionne aussi la Commission d'enquête prévue pour venir à Syam pour décider de l'opportunité de poursuite des fouilles et des subventions.

En février, Berthier se dit satisfait du report de la parution de l'article de Dunoyer dans *Le Monde*, ce qui permettra de consolider le texte et d'éviter des problèmes avant la réunion de la Commission Supérieure des Fouilles (C-1966-01866).

Le 30 mars, après le refus d'autorisation de fouille par la CSRA, Elisabeth Houriez évoque à nouveau l'article du *Monde* en préparation dont elle pense qu'il serait vraiment judicieux d'en différer la parution (l'article ne devra pas gêner la Direction des Archives de France, mise en cause par le corps constitué des archéologues). Elle suggère à Berthier d'envisager plutôt une communication à l'Institut (C-1966-01869).

La décision du "team Berthier" de faire paraître l'article au plus vite

Après la maladroite affaire de la dépêche AFP, Jean Pernot écrit à Berthier le 18 novembre pour évoquer sa reprise de contact avec Dunoyer qui propose d'accélérer la sortie de son article sur la thèse Berthier (C-1966-01878). Après discussion avec les amis de Berthier, Pernot suggère une mise au point dans *Le Figaro* en même temps que se dégage un accord sur l'article de Dunoyer. Ayant proposé à Elisabeth Houriez de lui adresser une copie de l'article de Dunoyer, Pernot suggère à Berthier "de ne pas céder à une tentative d'étouffement, d'intoxication". Comme indiqué plus haut, Houriez, après avoir d'abord déconseillé la publication de l'article, se demande malgré tout fin novembre, s'il n'est pas temps maintenant de faire paraître l'article de Dunoyer dans *Le Monde* (C-1966-01877).

Dans sa lettre du 3 décembre (C-1966-01879), Sergent indique à Berthier que Dunoyer a lu son projet d'article devant Blanc, Pernot et lui-même, ces derniers ayant insisté pour que l'auteur indique bien que les fouilles ont eu lieu en 1964-65 (pour couper court aux appréhensions de la direction des Archives suite à la diffusion de la dépêche AFP).

Le 10 décembre (C-1966-01879), Sergent rappelle que la sortie de l'article du *Monde* ne devrait plus tarder et le 12 décembre (C-1966-01878), Pernot précise que l'article de Dunoyer est maintenant composé et les clichés tirés.

La publication de l'article au début de 1967



L'article de Jean-Marie Dunoyer paraîtra finalement le 25 janvier 1967 (J-1967-00752). Une page entière du *Monde* consacrée à cette recherche va donner un important coup de projecteur sur la découverte faite par André Berthier en 1962.



Carte illustrant l'article de Dunoyer

L'article présente la méthode d'identification du portrait-robot à partir des commentaires établis par Jules César dans la *Guerre des Gaules* ainsi que les travaux d'André Berthier visant à tester son portrait-robot sur différents sites. Pour l'auteur, beaucoup d'éléments semblent correspondre (oppidum, deux fleuves se rejoignant...) pour localiser Alésia à

Chaux-des-Crotenay alors qu'Alise-Sainte-Reine paraît ne pas répondre aux données indiquées par César et ne peut pas être la véritable Alésia en dépit des richesses archéologiques trouvées sur ce site.

Dunoyer évoque enfin les difficultés rencontrées par André Berthier pour réaliser des fouilles sur le site jurassien alors que les premières investigations autorisées de 1964-65 ont montré que le terrain répondait bien.

Il s'agit du tout-premier article de la presse nationale consacré de façon argumentée et détaillée à la thèse d'André Berthier.

L'article suscitera, en 1967, une abondante correspondance, de vives polémiques et notamment des réactions véhémentes du directeur des fouilles d'Alise-Sainte-Reine comme du directeur de la Circonscription des Antiquités historiques de Franche-Comté, Lucien Lerat.

La guerre est désormais ouvertement déclarée entre les officiels de l'archéologie (ou du moins les représentants universitaires) et André Berthier. L'année 1966 a été celle du premier refus de laisser Berthier prospecter sur le terrain de Syam – Chaux-des-Crotenay.

Elle a été aussi celle de la constitution d'un front universitaire anti-Berthier. Elle a été enfin celle du déclenchement d'une nouvelle stratégie basée sur des démarches actives de communication et de mobilisation délibérée de la presse et des médias.

Plus que jamais, la nouvelle bataille d'Alésia est engagée.

**Le castellum de la plaine de Syam
vu d'avion**



Les principaux protagonistes de l'année 1966

1 – Le “team Berthier” et les soutiens actifs

- **Général Clément Blanc (1897-1982)** : Général d'armée, ancien chef d'État-Major de l'Armée de Terre et ancien directeur de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale, retraité en 1958. A fait partie du petit groupe de proches de Berthier et a participé aux premières reconnaissances de terrain dès 1963.
- **Jean Marie Dunoyer (1907-2000)** : Écrivain, journaliste et chroniqueur artistique (*Le Monde*). Auteur de l'article du *Monde* de 1967. “Contre les thèses généralement admises”, présentant la thèse d'André Berthier.
- **Elisabeth Houriez** : Archiviste et historienne, conservateur à la Direction des Archives de France (en 1963), amie d'André Berthier.
- **Jean Pernot** : Avocat au Barreau de Perpignan, associé de près à la réflexion initiale d'André Berthier dès 1963. Le couple Geneviève Pernot (née Merle Des Isles) et Jean Pernot ont habité à Constantine, où la découverte d'une villa romaine les ont amenés à devenir proches d'André Berthier.
- **Maurice Sergent** : Inspecteur des Finances, directeur financier d'Alsthom (en 1969), associé de près, dès 1963, aux premières réflexions de l'archéologue. Maurice Sergent est apparenté aux frères Edmond et Etienne Sergent de l'Institut Pasteur d'Alger dont les travaux permirent un recul du paludisme.
- **Général Henry Martin (1888-1984)** : Général de corps d'armée, passionné d'archéologie et d'histoire ancienne. A résidé aux Rousses dans le Jura et a soutenu la thèse Berthier.
- **Louis-Philippe May (1905-1982)** : Archiviste-paléographe (1930), en poste aux Archives Nationales, conservateur des Monuments Historiques à Aix-en-Provence, puis inspecteur général des Monuments Historiques. À ce titre membre du CSRA (en 1965). Ami d'André Berthier jusqu'à la fin de sa vie.
- **André Socié (1913-1973)** : Maire de Champagnole de 1947 à 1973, président du Conseil général du Jura. Soutint très activement les travaux d'André Berthier.

2 – Les adversaires

- **Jérôme Carcopino (1881-1970)** : Haut-fonctionnaire français, ancien ministre (sous le gouvernement de Vichy), historien spécialiste de la Rome antique, académicien, initiateur de la loi de 1941 sur l'organisation de l'archéologie en France. A soutenu les travaux de Berthier en Algérie mais pas ceux sur Alésia.
- **Joël Le Gall (1913-1991)** : Historien et archéologue, professeur d'histoire romaine à la Sorbonne. Directeur des fouilles à Alise-Sainte-Reine de 1957 à 1985.
- **Lucien Lerat (1909-1993)** : Archéologue, directeur des Antiquités Historiques de Franche-Comté (de 1942 à 1971), directeur des fouilles de Villard d'Héria (Jura). Travaux sur Alise-Sainte-Reine. Membre du CSRA (en 1969). Fut un des plus virulents opposants à la thèse d'André Berthier.
- **Colonel P. Jacquet-Francillon** : Habitant Semur-en-Auxois, auteur d'une “Contribution aux études sur la querelle d'Alésia” (1966).

3 – Les administratifs prudents

- **Jean Chabert** : Diplômé de l'ENFOM (promotion 51). A créé en 1963 le Bureau de la Recherche Archéologique et des Antiquités (transformé en 1965 en Service des Fouilles et Antiquités). Sous-directeur du service des Fouilles et Antiquités au ministère des Affaires Culturelles (années 1969-1970).
- **André Chamson (1900-1983)** : Archiviste, essayiste et académicien. Directeur général des Archives de France de 1959 à 1971. Ami d'André Berthier, il soutint celui-ci en 1963-64 auprès du ministre Malraux.
- **Pierre Quoniam (1920-1988)** : Agrégé d'histoire et de géographie. Inspecteur général des Musées de France, membre du CSRA (en 1965), siégeant dans les 2 sections (Antiquités Préhistoriques et Historiques). Directeur du Louvre (1972-78).

4 – Les “alliés” salinois

- **Comte Christian Mérona (de) (? -1979)** : Ancien Président de l'association Séquanie Saliférienne. Défenseur de la thèse Alésia = Salins.
- **Pierre Jeandot (? -1979)** : Défenseur de la thèse localisant Alésia à Salins-les-Bains. Auteur de “Les Mandubiens et leur Alésia” (1974). Père de Marcel Jeandot qui poursuivra la défense de sa thèse.